

Gestion locative

Formule "Maison" 6% TTC	Formule "Appartement" 7,5% TTC	Formule "Immeuble" 8% TTC	Formule "Sérénité" 9% TTC
Quittancement et encaissement	Quittancement et encaissement	Quittancement et encaissement	Tous les services des formules "Appartement" ou "Immeuble"
Gestion des relances	Gestion des relances	Gestion des relances	+ suivi des travaux
Révision des loyers	Révision des loyers	Révision des loyers	+ suivi des sinistres : de la déclaration à la remise en état, y compris rendez-vous d'expertise
Gestion des travaux d'entretien courant	Gestion des travaux d'entretien courant	Gestion des travaux d'entretien courant	+ représentation aux assemblées générales de copropriété
Suivi des assurances, entretien chaudière et ramonage	Suivi des assurances, entretien chaudière et ramonage	Suivi des assurances, entretien chaudière et ramonage	+ suivi des procédures contentieuses
Etat des lieux de sortie et décompte final	Etat des lieux de sortie et décompte final	Etat des lieux de sortie et décompte final	
Paiement des factures	Paiement des factures	Paiement des factures	
Versement des loyers	Paiement des charges de copropriété	Etablissement des décomptes de charges	
Envoi des comptes rendus de gestion mensuels	Versement des loyers	Gestion et suivi des contrats d'entretien de l'immeuble	
	Envoi des comptes rendus de gestion mensuels	Versement des loyers	
		Envoi des comptes rendus de gestion mensuels	

Formule stationnement (montant calculé sur les sommes encaissées)

10% TTC

Cotisations d'assurance loyers impayés (applicables sur les montants encaissés mensuellement)

2,50% TTC

Traitement d'un dossier en fin de gestion

120,00 € TTC

Accompagnement ou représentation d'un propriétaire à la livraison d'un appartement neuf (pré-livraison incluse)

150,00 € TTC

Honoraires de constitution et de suivi d'un dossier de type ANAH, par lot géré

170,00 € TTC

Gestion locative

Gestion technique

Honoraires pour les travaux nécessitant un suivi de chantier : calculés sur le montant de la facture (charge propriétaire)

Vacations (tarif horaire) 75,00 € TTC

Prestations de bureau et administratives

Frais d'avenant pour modification du bail soumis à la loi du 6 juillet 89 à la demande du locataire (prix au m²) 5,00 € TTC

Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire) 70,00 € TTC

Vacations (taux horaire) : suivi sinistre ou de procédure collective, représentation aux assemblées générales, aux expertises, aux 75,00 € TTC

Contentieux

Frais de mise en demeure pour les sommes impayées du locataire (charge propriétaire) 12,00 € TTC

Honoraires pour l'ouverture d'un dossier contentieux (huissier, avocat...) (charge propriétaire) 100,00 € TTC

Les prestations hors honoraires de gestion courante sont susceptibles d'être revalorisées.

Location

Location de locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)

Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique

Zone tendue (prix au m²) 10,00 € TTC

Zone non tendue (prix au m²) 8,00 € TTC

Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m² de la surface habitable du logement loué 3,00 € TTC

Location de parking ou garage

Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50% bailleur 200,00 € TTC

Le taux actuel de TVA est de 20%, ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale.

Transaction vente

Principe du non cumul : l'application des honoraires prévu pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 20 000 euros (avec une rémunération forfaitaire minimale de 2000 euros TTC)	10% TTC
Pour un prix de vente compris entre 20 001 euros et 50 000 euros	10% TTC
Pour un prix de vente compris entre 50 001 euros et 80 000 euros	8% TTC
Pour un prix de vente compris entre 80 001 euros et 125 000 euros	7% TTC
Pour un prix de vente compris entre 125 001 euros et 250 000 euros	6% TTC
Pour un prix de vente compris entre 250 001 euros et 350 000 euros	5% TTC
Pour un prix de vente compris supérieur ou égal à 350 001 euros	4% TTC

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'acquéreur.

Avis de valeur (*rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise*) 200,00 € TTC

Le taux actuel de TVA est de 20%, ce taux est susceptible d'évoluer selon la réglementation fiscale.

INNOVEO (ASH Immobilier)

Adresse du siège social : 13 Route de Vienne - 67100 Strasbourg

SARL au capital de 3 000 euros, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le numéro B 912 236 940.

Numéro de SIRET : 91223694000017. Numéro TVA Intracommunautaire : FR71912236940.